

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1146

18 avril 2016

### SOMMAIRE

4finance S.A. ....	54962	Sarbacane S.à r.l. ....	54978
8Power S.A. ....	54969	Sartos Investments S.A. ....	54992
Aberdeen Islamic SICAV ....	55008	Schwarzfield Energy Fund SCA SICAR ....	54997
Albega S.A. ....	54999	Sorim S.A. ....	54965
AP Investments S.A. SPF ....	55001	Southring 1 s.à r.l. ....	54992
Avatar Holding S.A. ....	55003	SPI Group Sàrl ....	54965
Bain Capital Quadrum S.à r.l. ....	55005	Square Deal S.A. ....	54966
BEGHIN HOLDING S.A. société de gestion de patrimoine familial ....	54994	Sterope Management S.A. ....	54965
Betsah Invest S.A. ....	54995	Stibium International S.à r.l. ....	54966
Il Piccolo Mondo s.à r.l. ....	54963	Strategia S.à r.l. ....	54985
Inter Toiture S.à r.l. ....	54971	SVEA S.à r.l. ....	54967
Intu Holding S.à r.l. ....	54963	Synteco Group S.A. ....	54963
Inventum S.A. ....	55007	Systemes Moteurs China S.à r.l. ....	54964
Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l. .....	54970	Tata Consultancy Services Luxembourg S.A. .....	54970
Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l. .....	54968	Technology Software Solutions S.à r.l. ....	54966
Marlo S.A. ....	54962	Telos Investments S.A. ....	54967
Quaestio Investments S.A. ....	54970	Temple Way Investments 1 ....	55008
R.A.L. Development S.C.A. SPF ....	54969	Tenaris Investments S.à r.l. ....	54967
R.A.L. Management S.A., SPF ....	54962	The Strand S.A. ....	54963
RBC Consulting Luxembourg ....	54971	Thomaslloyd SICAV-SIF ....	54968
R.E.I.T. I AB ....	54962	Tourette S.A. ....	54970
Resource Partners Holdings I S.à r.l. ....	54969	Trëntenger Uergelfrënn a.s.b.l. ....	54968
Salma Terra SA ....	54964	United Trademark Group S.A. ....	54964

**R.A.L. Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 193.202.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 30.12.2015*

- L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.
- L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant la période légale chez RD Group, dont le siège social se trouve actuellement au 142-144, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Gagik ADIBEKYAN  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2016066300/15.

(160028522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**R.E.I.T. I AB, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 129.123.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 1<sup>er</sup> février 2016 à 16h20*

*Extrait des résolutions prises:*

1. Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission de Gestion & Administration S.A. de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 27/01/2016;
2. Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Alexandre Vancheri de sa fonction d'administrateur de la société à partir de la date de la présente, le 01/02/2016;
3. Le Conseil d'Administration décide de nommer par cooptation, en remplacement des administrateurs démissionnaires:
  - Monsieur Bernard Klein, adresse professionnelle 8, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
  - Monsieur Cédric Goethals, adresse professionnelle 8, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg(...) à partir de la date de la présente et jusqu'à la prochaine l'Assemblée Générale Ordinaire à être tenue en 2016.

Référence de publication: 2016066301/17.

(160028450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**4finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 173.403.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions écrites prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 5 février 2016 que le siège social de la Société a été transféré au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 15 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066482/12.

(160028458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Marlo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 103.942.

*Rectificatif du dépôt numéro L150234473 déposé le 23/12/2015*

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076009/10.

(160040754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**The Strand S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 185.644.

## EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 février 2016 que:

L'assemblée constate que la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres. Les administrateurs actuels sont les personnes suivantes Monsieur Guy Lanners, Monsieur Luc Hilger et Monsieur Sohaile Sarmad. La société est engagée par la signature collective de deux administrateurs.

L'assemblée décide de prolonger le mandat des administrateurs suivants

- Monsieur Guy Lanners, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

- Monsieur Luc Hilger, né le 16.11.1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2022.

L'assemblée décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes à savoir la société Fidu-Concept Sàrl, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B38136, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2022

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016066404/22.

(160028352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Synteco Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 92.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016066398/14.

(160028302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Intu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.510,01.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 180.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075910/9.

(160040306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

**Il Piccolo Mondo s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 216, rue de Hamm.  
R.C.S. Luxembourg B 47.542.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075917/9.

(160040460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

**Systemes Moteurs China S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 147.410.

En date du 2 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur MUDDE Jacob en qualité de Gérant B de la Société à compter du 2 décembre 2015.

En outre, veuillez prendre note du changement suivant:

L'associé de la Société a changé sa dénomination sociale de «Systemes Moteurs S.A.S» en «SOGEFI AIR & REFROIDISSEMENT France», enregistré sous le numéro 409 722 956 au Registre de Commerce et des Sociétés de Versailles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gwenaëlle Cousin  
*Gérant B*

Référence de publication: 2016066345/17.

(160028687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Salma Terra SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 144.019.

*Décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2014*

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le vingt-trois mai deux mil quatorze, renouvelle les mandats d'administrateurs de

- Monsieur Marc DEFAYS, né à Stavelot (Belgique) le vingt-cinq juin mil neuf cent cinquante-quatre et domicilié 54 Duarefstrooss à L-9964 Huldange,

- Mademoiselle Maune DEFAYS, née à Saint-Vith le cinq avril mil neuf cent quatre-vingt-trois et domiciliée 31 Weiherstrasse à B-4780 Recht,

- Monsieur Mikel DEFAYS, né à Saint-Vith le quatre février mil neuf cent quatre-vingt et domicilié 38 Braunlauf à B-4791 Burg Reuland

renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de

- Monsieur Marc DEFAYS, né à Stavelot (Belgique) le vingt-cinq juin mil neuf cent cinquante-quatre et domicilié 54 Duarefstrooss à L-9964 Huldange,

renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de

- la SA FAJA immatriculée au registre du commerce sous le numéro B71139 et ayant son siège social 54 Duarefstrooss à L-9964 Huldange.

Ces mandats sont valables pour six ans. Ils commencent ce jour pour se terminer le jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année deux mil vingt.

Marc DEFAYS  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2016066347/26.

(160028065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**United Trademark Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 186.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour United Trademark Group S.A.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016076167/11.

(160040879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Sorim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8248 Mamer, 2, Op Paasseleck.  
R.C.S. Luxembourg B 34.832.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 février 2016:*

- La société anonyme de droit luxembourgeois ECOGEST S.A., ayant son siège social 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg (RCS Luxembourg B 74.347) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Mamer, le 8 février 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Henri OLINGER

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2016066381/17.

(160027961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**SPI Group Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 56.600,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 123.116.

—  
EXTRAIT

Suite au préavis en date du 12 février 2016 dûment communiqué à la Société par Monsieur David Ronald SURBEY, le mandat de ce dernier en tant que gérant de la Société sera terminé avec effet au 15 février 2016. Les associés de la Société ont confirmé la résiliation du mandat par décision en date du 12 février 2016.

Le conseil de gérance est donc dès lors composé comme suit:

- Monsieur Marinus Lek, avec adresse professionnelle au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant; et

- Monsieur Alexey Oliynik, avec adresse professionnelle au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

SPI Group S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016066383/21.

(160028005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Sterope Management S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.328.

—  
EXTRAIT

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du changement de siège social et de dénomination sociale des administrateurs suivants:

AMBRYM INVESTMENT S.A. est désormais AMBRYM SERVICES S.A. et le siège social est transféré au 24, Bohey à L-9647 Doncols.

AYAM HOLDING S.A. est désormais AYAM SERVICES S.A. et le siège social est transféré au 24, Bohey à L-9647 Doncols.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2016066388/16.

(160028530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Square Deal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 140.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016066386/14.

(160028054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Stibium International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 189.868.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 janvier 2016, 2LAC/2016/215, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société à responsabilité limitée STIBIUM INTERNATIONAL S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189.868, constitué en date du 14 août 2014 par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 2994 du 17 août 2014.

La société a été mise en liquidation par acte de Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C.

En prenant note des rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation, l'actionnaire unique approuve les comptes de liquidation et donne décharge au liquidateur FIDESCO S.A. et au commissaire EURAUDIT S.à r.l., ayant leur siège tous les deux à 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la procédure de liquidation de la Société.

En conséquence, l'actionnaire unique prononce la clôture de la liquidation de la société STIBIUM INTERNATIONAL S.à r.l. (en liquidation) et décide de conserver les livres et documents sociaux pour une période de cinq ans (5) à partir du jour de la liquidation, à l'ancien siège à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016066389/26.

(160027925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Technology Software Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4192 Pontpierre, 75, rue de Schiffflange.  
R.C.S. Luxembourg B 179.731.

*Berichtigende Einreichung zur Einreichung Nr. L160027438*

Hiermit wird die Einreichung Nr. L160027438 vom 12.02.2016 berichtigt. Die in der Einreichung angegebene Postleitzahl war fehlerhaft, sodass die Adresse wie folgt korrigiert werden muss:

75, rue de Schiffflange, L-4392 Pontpierre

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pontpierre, den 15.02.2016.

Référence de publication: 2016066400/14.

(160028723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**SVEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.222.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 février 2016*

En date du 2 février 2016, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

SVEA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016066395/17.

(160028288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Tenaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.302.

—  
1 Lors de l'Assemblée générale annuelle statutaire tenue le 18 février 2015, au siège social de la société, au 29, Av. Porte-Neuve à Luxembourg, la société PriceWaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été nommée comme réviseur d'entreprise agréée, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statutaire qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Certifié sincère et conforme

*Pour Tenaris Investments s.à.r.l*

Adélia Soares

Référence de publication: 2016066401/15.

(160027965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Telos Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.371.

—  
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 11 février 2016 à Luxembourg ville*

1. D'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.

2. De nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Nicolas GODFREY, financial product manager, né à Courtrai (Belgique) le 27/01/1984 et résidant au 4C Fleeschgaass, 6665 Herborn (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2019.

3. D'accepter la démission de Jean-Luc CLAUSE de ses fonctions d'administrateur de la Société.

4. De nommer aux fonctions d'administrateur B de la Société, Jean-Pierre HIGUET, avocat, né à Couvin (Belgique), le 23 novembre 1960, résidant L-2330 Luxembourg, 128 boulevard de la Pétrusse jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2019.

5. De modifier l'adresse d'Alain NOULLET, administrateur B, comme suit: 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066413/22.

(160028460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---



**ThomasLloyd SICAV-SIF, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 190.155.

*Extrait des résolutions prises lors de la deuxième assemblée générale des actionnaires en date du 25 janvier 2016*

En date du 25 janvier 2016, l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., 35E avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale prévue en 2016.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ThomasLloyd SICAV-SIF*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016066405/15.

(160028555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Trëntenger Uergelfrënn a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5423 Ersange,

R.C.S. Luxembourg F 6.984.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015, l'association "Trëntenger Uergelfrënn a.s.b.l." changea le titre 1 de ses statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> - Identité, objet et durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'association sans but lucratif prend le nom de "Kultur a Geschichtsfreänn aus dem Trëntengerdall a.s.b.l.". Pour les activités qui sont en relation avec l'orgue historique de Trintange, l'association peut aussi agir sous l'enseigne de "Trëntenger Uergelfrënn a.s.b.l."

**Art. 2.** Le siège de l'Association est fixé à L-5423 Ersange, 10 route de Remich

**Art. 3.** L'association a pour objet de veiller à l'entretien de l'orgue historique restauré de l'église de Trintange. Elle contribuera à l'organisation d'événements culturels comme p.ex. des concerts.

**Art. 4.** L'association contribuera à la conservation et la revalorisation des édifices religieux du Trëntengerdall qui sont classés monument national. Actuellement il s'agit de la chapelle Saint Etienne à Ersange, de l'église paroissiale de Trintange avec son mobilier et l'ancien cimetière.

**Art. 5.** L'association collecte et sauvegarde des documents historiques (plans, cartes postales, vieilles photos, etc.) et le but en est de conserver, d'étudier, d'exposer et de transmettre le patrimoine local.

**Art. 6.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

Fait à Ersange, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Gasty Knepper / Steve Hopp / Marianne Wagner-Ries / Claude Foetz / Marcel Gevelinger / Günther Bernhard /  
Fernand Kremer / Jos Ruppert

*Président / Secrétaire / Caissière / - / - / - / - / -*

Référence de publication: 2016066407/26.

(160028128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 120.953,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 141.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 mars 2016.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016075955/13.

(160040649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Resource Partners Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 130.010,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.990.

—  
*Extrait des décisions de l'associé prises au Luxembourg le 29 janvier 2016*

1. L'associé a accepté la démission de Monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016;

2. L'associé a décidé de nommer Mademoiselle Hana Balajkova, née le 24 février 1983 à Zlin, République Tchèque, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RESOURCE PARTNERS HOLDINGS I S.À R.L.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016066308/19.

(160028519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**R.A.L. Development S.C.A. SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 196.329.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 31.12.2015*

- L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

- L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant la période légale chez RD Group, dont le siège social se trouve actuellement au 142-144, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Gagik ADIBEKYAN

*Liquidateur*

Référence de publication: 2016066299/15.

(160028516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**8Power S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 174, route de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 159.088.

—  
Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2016076204/11.

(160040848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Tourette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 181.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076161/9.

(160040774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Tata Consultancy Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 112.110.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 11 novembre 2015*

L'assemblée générale décide de nommer la société Grant Thornton Lux Audit («Grant Thornton»), ayant son siège social au L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 183 652, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société. Le mandat de Grant Thornton arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui devra se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 mars 2016.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016066410/15.

(160028017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Quaestio Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 185.759.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2016*

Monsieur Paolo Pettrignani, né à New York (USA) le 15 juillet 1958 et ayant son adresse professionnelle au 15 Corso Como, 20154 Milan, Italie est nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

*Pour Quaestio Investments S.A.*

*TMF Compliance (Luxembourg) S.A.*

*Mandataire*

Référence de publication: 2016066298/14.

(160028312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---

**Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.129,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 141.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016075956/13.

(160040666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

---

**Inter Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 72.244.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTER TOITURE S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016075924/12.

(160040258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

**RBC Consulting Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grand Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 203.371.

**STATUTS**

L'an deux mille seize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) Opti One, société anonyme de droit Luxembourgeois, au capital de EUR 31.000,-, dont le siège social se situe au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.888.

2) Monsieur Benoît DESCOTTES, né le 30 mai 1981 à Paris (France) et demeurant au 4A, rue des Cigognes, F-67560 Rosheim.

3) Monsieur Alexandre SCHMITZ, né le 30 octobre 1974 à Ixelles (Belgique) et demeurant au 6, rue Bartholmy, L-1216 Howald.

4) Team 1, société à responsabilité limitée à associé unique, avec siège social au n°3, Quai Jacques Sturm, F-67000 Strasbourg (France) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Strasbourg (France) sous le numéro TI 753 875 756 - N° de gestion 2012 B 2085.

Les comparants sub 1), 3) et 4) sont ici représentés par Monsieur Benoît DESCOTTES, précité, en vertu de trois procurations signées sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une Société Anonyme qu'ils constituent par la présente.

**Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée «RBC Consulting Luxembourg».

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

La réalisation de prestations intellectuelles aux entreprises incluant le conseil en recrutement, le conseil stratégique, les prestations de services liés au recrutement de personnel ainsi qu'une activité de formation dans divers domaines et toutes activités connexes ou annexes.

3.2 La société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.3 La société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La société peut accorder

tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou de toute autre société. La société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.4 La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, par voie de placements privés ou d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.5 En général, la société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'administrateur unique (tel que défini ci-après) ou du conseil d'administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la loi.

5.2 La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Chapitre II. - Capital social, Actions et Transfert d'actions**

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'article 22.11.

6.3 La société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la loi et les statuts. L'administrateur unique ou le conseil d'administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'article 22.10. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

**Art. 7. Forme des actions. Les actions sont obligatoirement nominatives.** Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés à la demande des actionnaires, signés par deux (2) administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

**Art. 8. Versements sur les actions.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 9. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. La prime d'émission est à la libre disposition des actionnaires.

#### **Art. 10. Droits des actionnaires.**

10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la société, conformément à l'article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la loi.

#### **Art. 11. Indivisibilité des actions.**

11.1 Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

11.2 Les actionnaires propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou par un mandataire unique; en cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné à la demande de l'indivisaire le plus diligent.

11.3 La désignation du représentant de l'indivision doit être notifiée à la Société dans le mois de la survenance de l'indivision. Toute modification dans la personne du représentant de l'indivision n'aura d'effet, vis-à-vis de la Société, qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de sa notification à la société, justifiant de la régularité de la modification intervenue.

11.4 Le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-propiétaire pour toutes les décisions collectives, sauf pour celles concernant l'affectation des bénéfices où il appartient à l'usufruitier.

11.5 Cependant, les actionnaires concernés peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux consultations collectives. La convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute consultation collective qui aurait lieu après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de cette lettre.

11.6 Toutefois, dans tous les cas, le nu-proprétaire a le droit de participer aux consultations collectives.

#### **Art. 12. Transfert des actions - Procédure d'agrément.**

12.1 La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers non actionnaire à quelque titre que ce soit, à titre onéreux ou à titre gratuit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires. Cette procédure n'est pas applicable aux cessions d'actions lorsque toutes les actions composant le capital social sont la propriété d'une seule personne.

12.2 Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au conseil d'administration de la Société en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée, les modalités, la valeur ou le prix offert. Cette demande d'agrément est transmise par le conseil d'administration aux actionnaires.

12.3 L'agrément résulte d'une décision collective des actionnaires statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actions ayant le droit de vote.

12.4 La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée. A défaut de notification dans les trois mois qui suivent la demande d'agrément, l'agrément est réputé acquis.

12.5 En cas d'agrément, l'actionnaire cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande d'agrément.

12.6 En cas de refus d'agrément, la société est tenue, dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la Société, en vue d'une réduction du capital.

12.7 A défaut d'accord entre les parties, le prix des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues par la Loi.

12.8 Le cédant peut à tout moment aviser le conseil d'administration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à la cession de ses titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital.

12.9 Si, à l'expiration du délai de trois mois à compter de la notification du refus, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par ordonnance du Tribunal compétent statuant en la forme des référés, sans recours possible, l'actionnaire cédant et le cessionnaire dûment appelés.

12.10 Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions, que lesdites cessions interviennent par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société associée, de transmission universelle de patrimoine d'une société ou par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice ou autrement.

12.11 Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

12.12 La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à la majorité absolue des actionnaires.

12.13 Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle.

12.14 La transmission des actions par voie de succession ou de liquidation de communauté est soumise à l'agrément des actionnaires à la majorité des deux tiers des actions ayant le droit de vote, sauf pour les héritiers déjà actionnaires en cas de transmission pour cause de mort, et pour les conjoints déjà actionnaires en cas de liquidation de communauté. En cas de transmission par voie de décès, cette majorité se calcule en ne tenant compte que des actionnaires survivants et des actions détenues par eux.

12.15 Pour l'exercice de leurs droits d'actionnaires, les héritiers ou ayants droit, qu'ils soient ou non soumis à agrément, doivent justifier de leur identité et de leur qualité héréditaire auprès du conseil d'administration qui peut toujours exiger la production d'expéditions ou d'extraits de tous actes notariés établissant cette qualité.

12.16 En cas de refus d'agrément, il y aura lieu d'appliquer les mêmes dispositions que celles applicables aux cessions entre vifs comme exposé ci-dessus.

### **Chapitre III. - Administration**

#### **Art. 13. Conseil d'administration.**

13.1 La société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «conseil d'administration»), qui seront nommés pour un mandat qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur unique qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

13.2 L'/les administrateur(s) pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément

indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale pour exercer le mandat d'administrateur de la société.

13.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 L'/les administrateur(s) ne doit/doivent pas obligatoirement être actionnaires. L'/les administrateur(s) peut/peuvent être révoque(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs poste(s) d'administrateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, l'/les administrateur(s) restant(s) pourra/pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.**

14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'administrateur unique ou le conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les statuts relèvent de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

#### **Art. 15. Délégation des pouvoirs et Mandataire - Gestion journalière.**

15.1 L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15.2 L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière («délégué à la gestion journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du délégué à la gestion journalière, la durée de la période de représentation et toute autre condition de la représentation. Le délégué à la gestion journalière pourra être un administrateur, directeur, gestionnaire ou un autre mandataire de la société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la société. Le(s) délégué(s) à la gestion journalière est/sont révocable(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

15.3. Exceptionnellement, le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s) sera(ont) nommé(s) par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

#### **Art. 16. Représentation de la société.**

16.1 Envers les tiers, La société est engagée en toutes circonstances (i) par les signatures conjointes de deux administrateurs, (ii) par la signature d'un administrateur-délégué ou (iii) par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 15 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la loi, la signature de ce représentant permanent serait assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas de délégué à la gestion journalière nommé pour la représentation de la société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du délégué à la gestion journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 17. Réunion du conseil d'administration.**

17.1 Le conseil d'administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion.

17.2 Le conseil d'administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la société.

17.3 Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

17.4 Toute réunion du conseil d'administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration.



17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du conseil d'administration.

17.6 Un administrateur peut en représenter un autre au conseil d'administration et un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

17.7 Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du conseil d'administration requiert la majorité simple.

17.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions écrites.

17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du conseil d'administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la société.

17.11 Des extraits seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

**Art. 18. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

#### Chapitre IV. - Surveillance

##### Art. 19. Commissaire aux comptes.

19.1 La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse où les commissaires aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

19.3 Le(s) commissaire(s) est/sont rééligible(s). Le(s) commissaire(s) est/sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

#### Chapitre V. - Assemblées générales

##### Art. 20. Actionnaire unique ou Actionnaires.

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

**Art. 21. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires.** L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

##### Art. 22. Assemblées générales des actionnaires.

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

22.2 Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.



22.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.8 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la société.

22.9 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.10 Sauf dispositions contraires de la loi ou des statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.11 Les décisions pour modifier les statuts de la société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la loi et les statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.12 Toutefois, la nationalité de la société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

## Chapitre VI. - Exercice social et Comptes annuels

**Art. 23. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 24. Comptes annuels et Assemblée générale annuelle des actionnaires.**

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mardi du mois de mai, à 11h00, et pour la première fois en 2017. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la société, au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigera/rédigeront un rapport contenant ses/leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la société à un membre du conseil d'administration impose au conseil d'administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au délégué à la gestion journalière.

**Art. 25. Attribution des bénéfices et Acompte sur dividendes.**

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la société.

25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société conformément aux dispositions de l'article 22.10.

25.4 L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément à la loi.

## Chapitre VII. - Liquidation et Dissolution

**Art. 26. Liquidation.**

26.1 La liquidation de la société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par l'/les actionnaire(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'article 25.3.

**Art. 27. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou d'un quelconque de ses actionnaires.

## Chapitre VIII. - Loi applicable

**Art. 28.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions
Opti One, précitée . . . . .	2.959
Monsieur Benoît DESCOTTES, précité . . . . .	440
Monsieur Alexandre SCHMITZ, précité . . . . .	600
Team 1, précitée . . . . .	1
Total . . . . .	4.000

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100,00 % par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ EUR 1.200,-.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par les Articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Sont nommés administrateurs:

- Opti One, Société Anonyme de droit Luxembourgeois, au capital de EUR 31.000,-, dont le siège social se situe au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.888, représenté par son représentant permanent, Monsieur Frédéric Bonnet, demeurant professionnellement à L- 2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Benoît DESCOTTES, né le 30 mai 1981 à Paris (France) et demeurant au 4A, rue des Cigognes, F-67560 Rosheim,

- Monsieur Alexandre SCHMITZ, né le 30 octobre 1974 à Ixelles (Belgique) et demeurant au 6, rue Bartholmy, L-1216 Howald.

- Monsieur Jean-Charles TARTER, né le 4 octobre 1962 à Aumetz (France) et demeurant au 37, rue Virginie du verger, F-57070 METZ.

Opti One, préqualifiée, est nommée Président du conseil d'administration.

Leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2020.

#### *Deuxième résolution:*

Sont nommés administrateurs-délégués:

- Monsieur Benoît DESCOTTES, prénommé,

- Monsieur Jean-Charles TARTER, prénommé.

Leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2020.

#### *Troisième résolution:*

Il a été décidé de nommer Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L- 2138 Luxembourg au 24, rue Saint Mathieu, au poste de commissaire aux comptes de la Société.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2020.

#### *Quatrième résolution:*

Le siège social est fixé au 34A, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L- 1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: B. DESCOTTES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1988. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058237/378.

(160018252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---

**Sarbacane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 203.383.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand sixteen, on the twenty-first of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on January 20<sup>th</sup>, 2016.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of Sarbacane S.à r.l..

**Art. 3. Object.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Single manager / board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The General Meeting may decide to create two classes of managers, being class A manager (s) (the Class A Manager (s)) and class B manager(s) (the Class B Manager).

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen.

The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

**Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the General Meeting has appointed classes of managers, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

**Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 20. General meeting of shareholders.**

20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator (s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The appearing party Orangefield (Luxembourg) S.A., aforementioned and as represented, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2016.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named shareholder, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967), ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.



La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de Sarbacane S.à r.l..

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.



**Art. 14. Gérant Unique / Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux classes de gérants, à savoir, le(s) gérant(s) de classe A (le(s) Gérant(s) de Classe A) et le(s) gérant(s) de classe B (le(s) Gérant(s) de Classe B).

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si l'Assemblée Générale a nommé des classes de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 18. Représentation de la Société en Justice.** La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.**

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

*Souscription et paiement*

La société comparante Orangefield (Luxembourg) S.A., prénommée et telle que représentée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1569. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058249/376.

(160018479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---

**Strategia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 203.386.

—  
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the twenty-first of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on January 20<sup>th</sup>, 2016.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of Strategia S.à r.l..

**Art. 3. Object.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Single manager / board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The General Meeting may decide to create two classes of managers, being class A manager (s) (the Class A Manager (s)) and class B manager(s) (the Class B Manager).

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

**Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the General Meeting has appointed classes of managers, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

**Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 20. General meeting of shareholders.**

20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.



The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator (s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The appearing party Orangefield (Luxembourg) S.A., aforementioned and as represented, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2016.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named shareholder, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),  
ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de Strategia S.à r.l..

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.



**Art. 14. Gérant Unique / Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux classes de gérants, à savoir, le(s) gérant(s) de classe A (le(s) Gérant(s) de Classe A) et le(s) gérant(s) de classe B (le(s) Gérant(s) de Classe B).

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si l'Assemblée Générale a nommé des classes de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 18. Représentation de la Société en Justice.** La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.**

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

*Souscription et paiement*

La société comparante Orangefield (Luxembourg) S.A., prénommée et telle que représentée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1570. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058266/375.

(160018491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**Southring 1 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'école.

R.C.S. Luxembourg B 170.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016061854/11.

(160022880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**Sartos Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 136.975.

L'an deux mille quinze, le dix sept du mois de décembre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Sartos Investments S.A.» (l'«Assemblée»), une société anonyme ayant son siège social au 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136975 (la «Société»). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean- Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 3 mars 2008, publié le 9 avril 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 871. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 mars 2014 suivant un acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié le 18 juin 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1566.

L'Assemblée élit Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg comme président (le «Président»);

L'Assemblée élit Marisa GOMES, employé privé, demeurant professionnellement à Pétange, comme scrutateur (le «Scrutateur»);

Le Président désigne Marisa GOMES, employé privé, demeurant professionnellement à Pétange, comme secrétaire (le «Secrétaire»);

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Il ressort de la liste de présence que cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-douze (52.892) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social de cinq millions deux cent quatre-vingt-neuf mille deux cents euros (5.289.200 EUR) sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider de tous les points à l'ordre du jour ci-dessous, dont les actionnaires ont été préalablement informés;

*Ordre du jour*

1. Renonciation aux formalités de convocation à l'assemblée générale extraordinaire;
2. Dissolution et mise en liquidation de la Société;
3. Nomination de Capital Opportunity S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149718, en tant que liquidateur et détermination de ses prérogatives;

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

5. Divers.

II. Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

*Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à l'Assemblée, celle-ci renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ce conformément à l'article 9 des statuts de la Société.

*Deuxième résolution*

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide:

Que Capital Opportunity S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149718, est nommée comme liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer aux Actionnaires, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir de demander aux Actionnaires ou d'autres débiteurs qu'ils paient les sommes qu'ils s'engagent à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié au Grand-Duché de Luxembourg.

Que le liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final aux actionnaires, si besoin, conformément à l'article 151 de la Loi.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

*Troisième résolution*

L'Assemblée donne pleine et entière décharge à Messieurs Christophe Blondeau et Yves Weerts pour l'exercice de leur mandat d'administrateur ainsi qu'à REVISORA S.A. pour l'exercice de son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à la date de la présente.

*Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la même date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30762. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016058274/103.

(160017931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**BEGHIN HOLDING S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 129.502.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

Le trente-et-un décembre,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

La société anonyme OGVEST INVESTMENT S.A. Société de gestion de patrimoine familial, avec siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34 419, ici représentée par Madame Cindy GOMES CORDEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 28 décembre 2015 à Luxembourg,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

actionnaire unique de la société anonyme «BEGHIN HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial», avec siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme «BEGHIN HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial», établie et ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129 502, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations, numéro 1764 du 21 août 2007,

- que le capital social de la société anonyme «BEGHIN HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial» s'élève actuellement à un million deux cent quarante mille neuf cents US DOLLARS (1.240.900.\$), représenté par mille (1000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées,

- que la comparante est le propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme «BEGHIN HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial»,

- que par la présente, la comparante prononce la dissolution et la liquidation de la Société, avec effet immédiat,

- que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme «BEGHIN HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial», déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de ladite Société ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- que la comparante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la Société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu,

- que l'activité de la Société a cessé au 31 décembre 2015; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif dont il déclare être le bénéficiaire économique et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute; que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée,

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la Société,

- qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actions de la Société,
  - qu'il sera procédé à l'annulation des titres au porteur,
  - que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.
- Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

*Frais*

Les frais en rapport avec le présent acte sont à charge de la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GOMES CORDEIRO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2016. Relation: EAC/2016/590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 janvier 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016057912/60.

(160018265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**Betsah Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 156.129.

L'an deux mille seize.

Le sept janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BETSAH INVEST S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.129,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2509 du 19 novembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 537 du 22 mars 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2345 du 24 septembre 2013;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 novembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3113 du 7 décembre 2013;

au capital social de CENT MILLIONS D'EUROS (€ 100.000.000.-), représenté par cent millions (100.000.000.-) d'actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, dont trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires de catégorie A et quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (99.969.000) actions de catégorie B rachetables.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant professionnellement à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile,

qui désigne comme secrétaire Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile,

et l'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Danielle LEESCH, employée privée, et Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, les deux demeurant professionnellement à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. - Modification de l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** En cas de donation d'actions entre vifs, le donateur doit observer le droit de préemption des coactionnaires du donateur et la procédure d'agrément conformément à l'article 6 ci-dessus.

Il est fait exception à cette règle en cas de donation en faveur:

- d'un actionnaire de la société,



- d'un descendant en ligne directe du donateur,
- d'un ascendant en ligne directe du donateur."

2.- Modification de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** En cas de décès d'un actionnaire, les héritiers et légataires de l'actionnaire décédé seront tenus, dans le plus bref délai, de faire connaître, au conseil d'administration, leurs noms, prénoms, profession et domicile, de justifier de leurs qualités héréditaires en produisant des actes réguliers établissant leurs qualités d'héritier à titre légal ou légataire à titre universel ou particulier.

Les héritiers et légataires doivent observer le droit de préemption des actionnaires survivants et la procédure d'agrément conformément à l'article 6 ci-dessus.

Il est fait exception à cette règle, lorsque l'héritier ou le légataire est:

- un actionnaire survivant de la société,
- un descendant en ligne directe de l'actionnaire décédé,
- un ascendant en ligne directe de l'actionnaire décédé."

3.- Modification de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** Chaque actionnaire s'engage à ce que les actions restent, du point de vue du régime matrimonial, dans son patrimoine propre. Les actions ne peuvent pas tomber dans la communauté matrimoniale, ni y être apportées si un actionnaire est marié ou se marie sans l'application des dispositions relatives au droit de préemption et à la procédure d'agrément prévu à l'article 6 ci-dessus.

Cette règle s'applique également à toute autre forme de communauté de biens suite à un partenariat d'un des actionnaires ou de toute autre forme de vie commune."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** En cas de donation d'actions entre vifs, le donateur doit observer le droit de préemption des coactionnaires du donateur et la procédure d'agrément conformément à l'article 6 ci-dessus.

Il est fait exception à cette règle en cas de donation en faveur:

- d'un actionnaire de la société,
- d'un descendant en ligne directe du donateur,
- d'un ascendant en ligne directe du donateur."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** En cas de décès d'un actionnaire, les héritiers et légataires de l'actionnaire décédé seront tenus, dans le plus bref délai, de faire connaître, au conseil d'administration, leurs noms, prénoms, profession et domicile, de justifier de leurs qualités héréditaires en produisant des actes réguliers établissant leurs qualités d'héritier à titre légal ou légataire à titre universel ou particulier.

Les héritiers et légataires doivent observer le droit de préemption des actionnaires survivants et la procédure d'agrément conformément à l'article 6 ci-dessus.

Il est fait exception à cette règle, lorsque l'héritier ou le légataire est:

- un actionnaire survivant de la société,
- un descendant en ligne directe de l'actionnaire décédé,
- un ascendant en ligne directe de l'actionnaire décédé."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** Chaque actionnaire s'engage à ce que les actions restent, du point de vue du régime matrimonial, dans son patrimoine propre. Les actions ne peuvent pas tomber dans la communauté matrimoniale, ni y être apportées si un actionnaire est marié ou se marie sans l'application des dispositions relatives au droit de préemption et à la procédure d'agrément prévu à l'article 6 ci-dessus.

Cette règle s'applique également à toute autre forme de communauté de biens suite à un partenariat d'un des actionnaires ou de toute autre forme de vie commune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fit et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: GAC/2016/507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057917/103.

(160018419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

**Schwarzfield Energy Fund SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 189.356.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Schwarzfield Energy Fund S.C.A SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.356 (the SICAR) and incorporated pursuant to a deed of the enacting notary, dated 29 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2140 on 13 August 2014. The articles of association of the SICAR (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Meeting is chaired by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg (the Secretary and Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer form together the bureau of the meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares that:

I. the limited shareholders and the General Partner present or represented (collectively referred to as the Shareholders) and the number of their shares are shown on an attendance list. The proxies, if any, signed "ne varietur" by the proxyholder (s), the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. it appears from the said attendance list that 100 % of the entire share capital of the SICAR is represented at the Meeting, so that, pursuant to article 28 of the articles of association of the SICAR and to article 67-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, the Meeting can validly decide on all the items of the agenda. Resolutions, in order to be validly adopted, must be carried by (i) a majority of two thirds of the votes cast, (ii) the consent of Shareholders representing more than 75 per cent of total commitments and (iii) the consent of the General Partner;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. change of the accounting principles for the valuation of the net asset value of the SICAR, so that such valuation is made in compliance with the Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles and the update of the recently changed name of "EVCA" to "Invest Europe";
3. amendment to article 14 of the Articles; and
4. miscellaneous.

The Meeting then took the following resolution by unanimous vote:

*First resolution*

The Shareholders, including the General Partner, resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting, to acknowledge being sufficiently informed on the agenda and to consider themselves as being validly convened and

therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders, including the General Partner, within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

The Shareholders, including the General Partner, resolve to change the accounting principles for the valuation of the net asset value of the SICAR, so that such valuation is made in compliance with the Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles.

The Shareholders, including the General Partner take the opportunity of the above change to update the denomination of “EVCA” to “Invest Europe”.

#### *Third resolution*

In light of the foregoing, the Shareholders, including the General Partner, resolve to amend article 14 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 14. Valuation.** The “Net Asset Value” of the SICAR is equal to the fair value of the total assets of the SICAR less the value of the total liabilities of the SICAR including accounting profits adjusted for items that do not contribute to fair value (such as derivative accounting, post balance sheet events, or deferred amounts that will not materialise) as well as any other adjustments necessary to determine the Net Asset Value in accordance with the Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles.

All valuations shall be made on the basis of the fair value. Such value shall be determined as follows:

1 units, shares, stocks or equity shares will be valued in accordance with valuation principles consistent with the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (the “IPEV Guidelines”) as amended from time to time, supported by, amongst others, Invest Europe, provided that if Invest Europe at any future date does not recommend the use of the IPEV Guidelines, valuation shall be determined following such alternative guidelines as Invest Europe shall then approve from time to time;

2 liquid assets comprising cash, treasury bonds and regularly traded money market instruments will be valued at their market value with interest accrued.

The General Partner will ensure the Net Asset Value is calculated, and certified by the SICAR’s auditor, as of 31 March, 30 June, 30 September and 31 December each year and as at any other times as may be deemed appropriate or necessary by the General Partner (each such date being a “Valuation Day”). If, after a Valuation Day, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the Portfolio Investments of the SICAR are dealt or quoted, or if events or new information is brought to the knowledge of the General Partner which imply that a portion or a substantial portion of the SICAR’s assets should be re-valued, the General Partner may, in order to safeguard the Shares of the Shareholders and the SICAR, carry out another valuation prior to the next Valuation Day which shall then replace the prior valuation.

The liquidation value per class of Shares on any Valuation Day shall be determined on the basis of the amounts that would be paid in respect of each class of Shares (other than the Management Share) if all of the SICAR’s assets were disposed of on such Valuation Day for an amount equal to the total Net Asset Value of the SICAR. The liquidation value per Share of a given class shall be obtained by dividing the liquidation value so obtained for a given class of Shares by the total number of Shares of such class outstanding on that Valuation Day.”

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders, including the General Partner resolve to approve any amendment to the Prospectus as required in order to reflect the above amendments made to the Articles.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the SICAR as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is only worded in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first mentioned above.

The document having been read to the members of Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, said members of Bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/53. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057680/98.

(160017724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Albega S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14A.

R.C.S. Luxembourg B 91.961.

L'an deux mille quinze, le huit octobre.

Pardevant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz..

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à Crendal/Luxembourg sous la dénomination de «ALBEGA S.A.», R.C.S. Luxembourg Numéro B 91.961, ayant son siège social à Crendal/Luxembourg, constituée sous la dénomination de «ERI-MAT S.A.» suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 337 du 28 mars 2003.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu par un acte du même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 28 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1519 du 8 juillet 2011.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Davide BOSCARINO, administrateur, demeurant professionnellement à B-4400 Flémalle, 465, rue Harkay, qui fait également office de scrutateur.

L'assemblée élit comme secrétaire Monsieur Max WAGNER, demeurant professionnellement à Wiltz.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan de clôture de la Société au Luxembourg au 31 août 2015.
2. Transfert du siège social de la Société en Belgique et adoption de la forme juridique de société anonyme selon le droit belge.
3. Démission des administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
4. Démission du commissaire aux comptes en place et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
5. Nomination des nouveaux administrateurs
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Mandat à donner au conseil d'administration de la Société aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la Société au Registre du Commerce belge et aux fins de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire en Belgique afin de confirmer le transfert de siège en Belgique et d'adapter les statuts de la Société à la législation belge.
8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale approuve le bilan de clôture de la Société au Luxembourg au 31 août 2015, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

*Deuxième résolution*

Conformément à l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 modifiée, l'Assemblée Générale décide d'adopter la nationalité belge et de transférer à compter de ce jour le siège social de la Société à B-4400 Flémalle, 465, rue Harkay, Belgique, laquelle Société, désormais de nationalité belge, continuera son existence en Belgique sous la dénomination "ALBEGA S.A.", sous la forme juridique d'une société anonyme, et sera à compter de cette date considérée comme relevant du droit belge.

La décision de transfert de siège est prise sous condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre de Commerce Belge.

#### *Troisième résolution*

Il est pris acte de la démission des administrateurs en place:

- Monsieur Claudio BOSCARINO, administrateur, demeurant professionnellement à B-4120 Neupré, Allée du Hêtre Pourpre 9,
- Monsieur Davide BOSCARINO, administrateur, demeurant professionnellement à B-4400 Flémalle, 465, rue Harkay,
- Monsieur Salvatore BOSCARINO, administrateur, demeurant professionnellement à B-4421 Neupré, 26, Avenue des Perdrix,
- Monsieur Domenico BOSCARINO, administrateur, demeurant professionnellement à B-4121 Neupré, Avenue de la Chevauchée, 26.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place.

- HMS FIDUCIAIRE S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 121.989, avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

En remplacement des administrateurs démissionnaires il est procédé à la nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Davide BOSCARINO, administrateur, né le 19 juillet 1975 à Grotte, Italie, demeurant professionnellement à B-4400 Flémalle, 465, rue Harkay.
- la société privée à responsabilité limitée EDIFICA, avec siège social à B-4400 Flémalle, 467, rue Harkay, représentée par son représentant permanent Monsieur Davide BOSCARINO, préqualifié.

Par ailleurs Monsieur Davide BOSCARINO, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

#### *Sixième résolution*

En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire il est procédé à la nomination du commissaire aux comptes suivant:

- Monsieur Daniel LEMPEREUR, administrateur, né le 4 novembre 1984 à Eupen, Belgique, demeurant professionnellement à B-4500 Huy, 58/0021, rue de Compiègne.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société, aux fins de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'inscription de la Société au Registre de Commerce belge, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer conjointement à deux tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription, et aux fins de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire en Belgique afin de confirmer le transfert de siège en Belgique et d'adapter les statuts de la Société à la législation belge.

#### *Confirmation*

Le notaire instrumentaire certifie que le capital social d'un montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la Société vers la Belgique.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Boscarino D., Wagner M., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 12 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16879. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 16 octobre 2015.

Référence de publication: 2016058424/100.

(160019978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

---

**AP Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 194.947.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of December,

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of AP Investments S.A., SPF, société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which registered office is located at 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 194947 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on 11 February 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 972 on 11 April 2015.

The Meeting was opened with Mrs. Evgeniya Senina, professionally residing in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman"), who appointed as secretary Mrs Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg (the "Secretary").

The Meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, professionally residing in Luxembourg (the "Scrutineer", composing together with the Chairman and the Secretary, the board of the Meeting (the "Board").

The Board of the Meeting having been validly constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is as follows (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company;
2. Issue of new shares;
3. Subscription to the new shares and related payment;
4. Amendment to Article 5.1.1. of the Company's articles of association.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares are shown on an attendance list (the "Attendance List"). This Attendance List, which has been duly signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, and the Board of the Meeting, will remain annexed to the present deed in order to be filed with it at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, which have been initialled "ne varietur" by the proxy-holder(s), shall also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and due knowledge of the Agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That, as a consequence of the entire share capital of the Company being present or represented, the present Meeting is regularly constituted and may therefore validly deliberate on all of the items composing the Agenda.

After having duly considered the items set out in the Agenda, the Meeting unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million two hundred fifty thousand US Dollar (USD 2,250,000.-) so as to bring it from its current amount of fifty thousand (50,000.-) US dollar represented by fifty (50) shares with a nominal value of one thousand US dollar (USD 1,000.-) each to the new amount of two million three hundred thousand US dollar (USD 2,300,000.-) represented by two thousand three hundred (2,300) shares with a nominal value of one thousand US dollar (USD 1,000.-) each.

*Second resolution*

The Meeting resolves to issue two thousand two hundred and fifty (2,250) shares with a nominal value of one thousand (1,000.-) USD each, having the same rights and obligations of the existing shares.

The new shares are fully subscribed by the Sole Shareholder Mr Alexey Zubov, duly represented by Mrs Evgeniya Senina, by virtue of a proxy hereto attached and are fully paid up by a contribution in kind consisting of a debt transfer to the capital in the amount of two million two hundred fifty thousand US Dollar (USD 2,250,000) that the shareholder holds against the Company, as full payment for the 2,250 (two thousand two hundred and fifty) shares.

In accordance with articles 26-1 and 32-1 of the law on commercial companies a report has been issued by an independent auditor and confirming the existence of the debt amounting to two million two hundred fifty thousand US Dollars (USD 2,250,000.-).

The conclusions of the said report are as follows:



“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the two thousand two hundred and fifty (2,250) shares with a nominal value of one thousand (1,000) US dollar each to be issued.

The said report shall remain attached to the present deed after having been signed “ne varietur” by the proxyholder representing the appearing party and by the notary.

#### *Third resolution*

In order to reflect the capital increase here above resolved, the Meeting resolved to amend Article 5.1.1. of the Company’s articles of association which reads as follows:

“ **Art. 5.1.1.** The Company’s issued share capital is set at two million three hundred thousand US Dollar (USD 2,300,000.-) consisting of two thousand three hundred (2,300) shares with a nominal value one thousand (1,000.-) US Dollar each”.

#### *Expenses - Valuation*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at EUR 3,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person duly represented by the proxyholder, this deed is worded in English, followed by a French version; in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person duly represented by the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed this deed with the notary.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L’an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

S’est tenue

l’assemblée générale extraordinaire de l’actionnaire unique (l’«Assemblée») de la société AP Investments S.A., SPF, une société dûment constituée sous la forme d’une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194947, constituée selon acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 972 du 11 avril 2015.

L’Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Evgeniya Senina, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui a désigné comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L’Assemblée a désigné Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg, en qualité de scrutateur, (le «Scrutateur»), composant ensemble avec le Président et le Secrétaire le bureau de l’Assemblée (le «Bureau»).

Le Bureau valablement constitué, le Président a déclaré et demandé au notaire d’établir:

I. Que l’agenda de l’Assemblée est le suivant (l’«Ordre du Jour»):

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société;
2. Emission d’actions nouvelles;
3. Souscription aux actions nouvellement émises - paiement;
4. Modification de l’article 5.1.1. des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence (la «Feuille de Présence»), Cette Feuille de Présence, dûment signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le Bureau, sera annexée au présent acte afin d’être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentées, paraphées “ne varietur” par les parties comparantes, seront également annexes au présent acte.

III. Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu’ils avaient été dûment notifiés et qu’ils avaient pris connaissance de l’Ordre du Jour préalablement à l’Assemblée, aucune convocation n’était nécessaire.

IV. Que du fait que l’intégralité du capital social de la Société soit représentée à la présente Assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur tous les points de l’Ordre du Jour.

Après avoir dûment pris connaissance des points de l'Ordre du Jour, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent cinquante mille dollar US (USD 2.250.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dollar US (USD 50.000,-), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille dollar US (USD 1.000,-) chacune, au montant de deux millions trois cent mille dollars US (2.300.000,-) représenté par deux mille trois cents (2.300) actions ayant une valeur nominale de mille dollar US (USD 1.000,-) chacune.

*Seconde résolution*

L'Assemblée a décidé l'émission de deux mille et deux cent cinquante (2.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollar US (USD 1.000) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Alexey Zubow, ici représenté par Madame Evgeniya Senina, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, et sont entièrement libérées par le transfert d'une dette au capital d'un montant de deux millions deux cent cinquante mille dollar US (USD 2.250.000,-) existant à charge de la Société et au profit de l'actionnaire, en libération des 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport a été émis par un réviseur d'entreprises indépendant confirmant l'existence d'une dette d'un montant de deux millions deux cent cinquante mille dollar US (USD 2.250.000,-).

Les conclusions du rapport établi en anglais sont les suivantes.

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the two thousand two hundred and fifty (2,250) shares with a nominal value of one thousand (1,000) US dollar each to be issued.

Ce rapport restera annexé au présent acte après avoir été signé “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et par le notaire.

*Troisième résolution*

Afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société ci-avant décidée, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1.1. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 5.1.1.** La Société a un capital social émis de deux millions trois cent mille dollar (USD 2.300.000) représenté par deux mille trois cents (2.300) actions ayant une valeur nominale de mille dollar (USD 1.000) chacune».

*Frais - évaluation*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 3.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. SENINA, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/315. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058441/153.

(160019216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**Avatar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 156.297.

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, den siebenundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg,

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft AVATAR HOLDING S.A., mit Sitz in L-1221 Luxemburg, 233, rue de Beggen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 156297, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars am 22. September 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2624 vom 1. Dezember 2010.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Régis Galiotto, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Frau Solange Wolter-Schieres, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herr Frank Löhrig, beruflich ansässig in Luxemburg,

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

### **Tagesordnung**

1.- Umwandlung der bestehenden einhundert (100) Inhaberaktien in einhundert (100) Namensaktien.

2.- Aufstockung des Gesellschaftskapitals um dreitausend einhundert Euro (EUR 3.100,-) um es von seinem jetzigen Stande von einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-) auf vierunddreißigtausend einhundert Euro (EUR 34.100,-) zu bringen durch die Ausgabe von zehn (10) neuen Namensaktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

3.- Verzicht der bestehenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung und Zeichnung und Bezahlung in bar der neuen Aktien durch die Herren Mirosław Knocinski und Milan Fedors.

4.- Demensprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III. Dass sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV. Daß die gegenwärtige Generalversammlung sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die bestehenden einhundert (100) Inhaberaktien in einhundert (100) Namensaktien umzuwandeln.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um dreitausendeinhundert Euro (EUR 3.100,-) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Stande von einunddreißig tausend Euro (EUR 31.000,-) auf vierunddreißig tausend einhundert Euro (EUR 34.100,-) zu bringen durch die Ausgabe von zehn (10) neuen Namensaktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung, nachdem sie festgestellt hat, dass die bestehenden Aktionäre auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung verzichtet haben, beschließt zur Zeichnung der zehn (10) neuen Namensaktien folgende Zeichner anzunehmen:

a) Herr Mirosław Knocinski, wohnhaft in ul. Podnoze 20, PL-85-363 Bydgoszcz, Polen:

fünf (5) neue Aktien;

b) Herr Milan Fedors, wohnhaft in Lipova 10, SK-085 01 Bardejov, Slowakische Republik:

fünf (5) neue Aktien.

#### *Zeichnung - Zahlung*

Alsdann erklärten:

a.- Herr Mirosław Knocinski, vorbenannt, hier vertreten durch Herrn Frank Löhrig, vorbenannt, auf Grund einer der vorerwähnten Vollmachten, fünf (5) Aktien zu zeichnen gegen Barbezahlung einer Summe von eintausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 1.550,-).

b.- Herr Milan Fedors, vorbenannt, hier vertreten durch Herrn Frank Löhrig, vorbenannt, auf Grund einer der vorerwähnten Vollmachten, fünf (5) Aktien zu zeichnen gegen Barbezahlung einer Summe von eintausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 1.550,-).

Die Summe von dreitausend einhundert Euro (EUR 3.100,-) steht der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel drei der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierunddreißigtausend einhundert Euro (EUR 34.100,-) eingeteilt in einhundertzehn (110) Aktien zu je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Die Aktien sind Namensaktien.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. GALIOTTO, S. WOLTER, F. LÖHRIG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38370. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 28. Januar 2016.

Référence de publication: 2016058450/82.

(160019258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**Bain Capital Quadrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.750,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.237.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bain Capital Europe Fund III LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, with its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street PO BOX 309, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number WK-20809 (the “Sole Shareholder”),

duly represented by its general partner, Bain Capital Partners Europe III, LP, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, Georgetown, Grand Cayman KY1- 1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number WK- 22811

duly represented by its general partner, Bain Capital Investors LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808,

duly represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, notary’s clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Bain Capital Quadrum S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 21,750, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L - 1748 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.237 (the “Company”), incorporated on 27 November 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 217 on 28 January 2015. The articles of association of the Company have not been amended since the date of the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

### *First Resolution*

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”), the Sole Shareholder decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

### *Second Resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

### *Third Resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

### *Fourth Resolution*

The Sole Shareholder resolves that:

- the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation of the Company, in accordance with article 151 of the 1915 Law;
- the Company shall be bound by the single signature of the Liquidator, acting individually, or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Liquidator; and
- the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 of the 1915 Law, and may accomplish all acts provided for by Article 145 of the 1915 Law, without the authorization of the general meeting of shareholders of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy-holder representing the appearing party, said proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-six novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Bain Capital Europe III Fund, LP, une limited partnership, existant sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, PO BOX 309, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro WK-20809 (l’«Associé Unique»),

dûment représentée par son gérant Bain Capital Partners Europe III LP, une exempted limited partnership existant sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, Georgetown, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro WK-22811,

dûment représentée par son gérant Bain Capital Investors LLC, une limited liability company existant sous les lois de l’état de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808,

dûment représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de Bain Capital Quadrum S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 21,750, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L - 1748 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.237 (la «Société»), constituée le 27 novembre 2014 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 217 le 28 Janvier 2015. Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

L’Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

*Deuxième Résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

*Troisième Résolution*

L'Associé Unique décide de se nommer l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

*Quatrième Résolution*

L'Associé Unique décide que:

- le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la Loi de 1915;

- la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur, agissant individuellement, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui le Liquidateur aura délégué ses pouvoirs; et

- le Liquidateur disposera des plus larges pouvoirs tels que prévu par les articles 144 à 148 de la Loi de 1915 et pourra accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 de la Loi de 1915 sans l'autorisation de l'assemblée générale des associés de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38598. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058461/115.

(160018885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**Inventum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.775.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

INOVIA PARTNERS S.A., société anonyme ayant son siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101994,

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employé, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «INVENTUM S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113775, constituée par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 11 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 789, en date du 20 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1174, en date du 14 mai 2008.



*Résolutions*

I. L'actionnaire unique déclare que l'activité de la Société a cessé, et décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

II. L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif connu de la Société est apuré ou provisionné.

III. L'actionnaire unique décide de reprendre l'ensemble des actifs et passifs de la Société, y compris éventuellement ceux inconnus à ce jour.

IV. L'actionnaire unique décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

V. L'actionnaire unique décide de prononcer la clôture de la liquidation.

VI. L'actionnaire unique décide que les comptes et documents de la Société seront conservés pour une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, et que toutes les sommes et actifs qui seraient dus à tout créancier qui ne se serait pas manifesté à la clôture de la liquidation seront conservés à ce même lieu à l'attention d'un tel créancier.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: EAC/2016/424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016057472/45.

(160017509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Temple Way Investments 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 201.311.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 janvier 2016*

Bristol BP S.à r.l., associé unique de la Société:

1. a reconnu la démission de Monsieur Arnaud DE JONG de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
2. a décidé de nommer Mme Christel DI MARCO, née le 27 juin 1984 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Temple Way Investments 1*

Référence de publication: 2016058306/16.

(160018559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

---

**Aberdeen Islamic SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.425.

EXTRAIT

A titre informatif, veuillez noter que l'administrateur de la Société, Mme Soraya Hashimzai réside désormais professionnellement au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Aberdeen Global Services S.A.

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2016065687/14.

(160028508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

---